



Maryvonne Merri et Charilaos Képhaliacos (dir.)

Nouvelles raisons d'agir des acteurs de la pêche et de l'agriculture

Éditions Quæ

Chapitre 9 - La transformation des préférences au cœur du développement durable : un exemple en agriculture

Jean-Pierre Del Corso et Charilaos Képhaliacos

Éditeur : Éditions Quæ
Lieu d'édition : Éditions Quæ
Année d'édition : 2016
Date de mise en ligne : 10 mars 2021
Collection : Nature et société
ISBN électronique : 9782759231386



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

DEL CORSO, Jean-Pierre ; KÉPHALIACOS, Charilaos. *Chapitre 9 - La transformation des préférences au cœur du développement durable : un exemple en agriculture* In : *Nouvelles raisons d'agir des acteurs de la pêche et de l'agriculture* [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2016 (généré le 11 mars 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/quæ/30370>>. ISBN : 9782759231386.

Chapitre 9

LA TRANSFORMATION DES PRÉFÉRENCES AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN EXEMPLE EN AGRICULTURE

Jean-Pierre Del Corso et Charilaos Képhaliacos

« [...] la vie de l'homme d'affaires, c'est une vie de contrainte, et la richesse n'est évidemment pas le bien que nous cherchons : c'est seulement une chose utile, un moyen en vue d'une autre chose. »

Aristote, Éthique à Nicomaque, 2010.

La préservation de l'environnement naturel devient un objectif stratégique prioritaire au sein de la politique agricole commune (PAC) européenne. L'accord politique sur le « bilan santé » de la PAC du 20 novembre 2008 et les propositions législatives récentes de la Commission européenne sur la PAC après 2013 (Commission européenne, 2011) proposent un redéploiement des aides publiques consenties à l'agriculture européenne pour préparer le secteur agricole à affronter de nouveaux défis parmi lesquels le changement climatique, la protection de la biodiversité, la production d'énergies vertes et l'amélioration de la gestion de l'eau.

Ce dernier défi est particulièrement urgent pour l'Union européenne (UE). En effet, dans de nombreuses régions de l'UE, les études révèlent une dégradation préoccupante de la qualité de l'eau, due pour une part non négligeable aux pratiques agricoles. Ainsi, en France, à la suite des travaux du Grenelle de l'environnement, plus de 500 captages en eau ont été identifiés comme menacés par des pollutions diffuses agricoles.

Face à cette situation, l'une des stratégies consiste à encourager les agriculteurs à réduire les quantités d'engrais et de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides, etc.). Pour cela, un dispositif réglementaire particulier a été mis en place en 2007 : les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) à enjeu eau, dites DCE (directives cadre sur l'Eau). Dans le cadre de ce contrat volontaire d'une durée de 5 ans, l'exploitant est incité à recourir à des pratiques davantage respectueuses de la ressource en eau. Il perçoit pour cela une subvention annuelle destinée à compenser les

surcoûts générés par le recours à ces pratiques. Ainsi, les MAET-DCE s'inscrivent dans une démarche collective visant à promouvoir une gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau, bien public pouvant faire l'objet d'usages pluriels et concurrents (eau potable, eau d'irrigation, eau servant d'habitat à la faune aquatique, etc.).

Toutefois, les MAET font l'objet de critiques relayées par les partenaires professionnels des agriculteurs (syndicats agricoles, chambres d'Agriculture, coopératives, etc.). Pour bon nombre de ces partenaires, les MAET n'ont d'autre finalité que d'imposer, à terme et sans compensation, de nouvelles obligations environnementales aux exploitations agricoles. Même les partenaires professionnels et les agriculteurs les mieux disposés à l'égard des MAET les perçoivent comme des mesures conçues sans véritable concertation avec les acteurs du monde agricole.

En effet, l'engagement dans une MAET impose une restructuration profonde des préférences et des raisons d'agir des acteurs du monde agricole. Cette restructuration ne joue pas sur un plan strictement technique, par exemple par une remise en cause du bienfondé de la technique du désherbage chimique systématique. Elle porte également l'exigence d'une recomposition de l'identité professionnelle des agriculteurs et leur prise en compte de nouvelles responsabilités sociales vis-à-vis des autres usagers de la ressource en eau.

Dans ce chapitre, nous proposons d'approfondir la réflexion relative à la transformation des préférences des acteurs du monde agricole confrontés à la question sociétale du développement durable. Nous partons du constat qu'un simple changement de règles est insuffisant pour modifier en profondeur les comportements individuels. Nous rejoignons en cela Sen (2010) qui affirme qu'une législation, même coercitive, ne constitue pas toujours le moyen le plus efficace pour faire progresser la justice. Selon lui, l'adoption par les acteurs d'un comportement raisonnable vis-à-vis d'autrui est avant tout provoquée par le débat public informé, les explications et les critiques. S'intéressant plus spécifiquement à la question de l'évaluation des politiques environnementales, des auteurs en économie écologique comme Spash (2007), Vatn (2005, 2009), Soma et Vatn (2010), O'Hara (1996), parviennent à des conclusions analogues. Ces auteurs confèrent un rôle prépondérant à la délibération dans le processus qui conduit des acteurs à intégrer des valeurs collectives à leur choix d'action.

Prenant appui sur cette littérature en économie, nous considérons non seulement les propriétés de la délibération dans la résolution des conflits moraux, mais également sa contribution à l'élaboration de la validité d'innovations techniques et sa capacité à accompagner une recomposition des identités professionnelles. Nous tenterons également d'identifier, de manière plus précise et

plus outillée que ne le font les auteurs précités, les mécanismes discursifs à l'œuvre dans le processus de transformation des préférences. Dans cette perspective, nous mobiliserons la théorie de l'agir communicationnel d'Habermas (1987).

Nous procéderons en deux temps :

- dans une première partie théorique, nous poserons que les préférences d'un individu sont multiples et évolutives. Elles ne sauraient se résumer à la seule promotion de l'intérêt personnel. Nous nous intéresserons alors à la délibération entre acteurs en tant qu'opérateur principal de leur transformation ;
- la deuxième partie sera consacrée à l'examen de l'expérience, relativement réussie, d'une MAET-DCE mise en œuvre dans un territoire du sous-bassin versant de l'Adour-Garonne en France. Cette expérience nous permettra d'évaluer la contribution spécifique de la délibération dans l'adhésion des agriculteurs à un projet de gestion durable de la ressource en eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'EXIGENCE D'UNE TRANSFORMATION DES PRÉFÉRENCES DES ACTEURS

Dans cette partie théorique, nous clarifions d'abord le concept de préférences. Nous parvenons à l'idée que les préférences ne sont pas données *a priori*, et qu'elles peuvent donc être transformées. Puis, nous focalisons l'attention sur le pouvoir particulier de la délibération à les transformer. Ensuite, le modèle de l'agir communicationnel d'Habermas (1987) nous sert à préciser comment et sur quoi opère la délibération. L'approche en termes de modalisations de Bronckart (1997) est alors sollicitée pour opérationnaliser ce modèle dans le cadre de notre cas d'études.

PRÉFÉRENCES ET BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Les ressources environnementales (sol, eau, paysage, etc.) sont des biens publics pouvant assurer des fonctions plurielles et concurrentes (par ex., des fonctions productive, récréative/résidentielle, patrimoniale). Dès lors, les modalités d'usage d'un bien environnemental par un acteur peuvent compromettre les droits des autres à en user (Vatn, 2009). Ainsi, la dégradation de la qualité de l'eau, consécutive pour une part non négligeable aux pollutions diffuses agricoles, représente aujourd'hui une menace sérieuse pour de nombreux points de captage en eau potable. De ce fait, comme l'affirme Vatn (2005), la gestion des biens environnementaux est difficilement compatible avec la mise en œuvre d'une rationalité stratégique centrée sur l'optimisation et la maximisation de l'utilité

individuelle. En effet, la pluralité des valeurs en jeu impose que chaque acteur impliqué se projette au-delà de son intérêt immédiat pour prendre en compte le bien-être collectif (Spash, 2007).

Pour comprendre pourquoi et comment un individu adopte un tel comportement équitable vis-à-vis des autres, il est cependant nécessaire de mobiliser un concept enrichi de préférences. Selon cette perspective, les préférences d'un individu recouvrent un éventail possible de valeurs allant de la maximisation de l'intérêt personnel à l'engagement en passant par la sympathie. L'engagement se distingue de la sympathie par le fait qu'il implique une rupture du lien étroit entre bien-être personnel et choix d'action (Sen, 2010). Dans cette situation, l'acteur reconnaît la valeur de certains principes moraux et les érige en règles de comportement. Par exemple, nous verrons, à travers le cas examiné ici, qu'une gestion de la ressource en eau dans une visée collective suppose l'adhésion des agriculteurs à des engagements personnels qui, *de facto*, restreignent leurs choix en matière d'assolement, d'irrigation et d'utilisation de produits de traitement et de fertilisation.

Si l'on admet maintenant que les préférences d'un individu ne sont pas données *a priori* (Spash, 2007), il convient de prêter attention au processus de formation et de transformation du système de valeurs d'une personne. Dans la partie suivante, nous montrerons que la délibération entre acteurs en est l'opérateur principal.

SOUTENIR LE RAISONNEMENT CRITIQUE PAR LA DÉLIBÉRATION

Dans le processus de transformation des préférences, l'adoption d'un comportement équitable à l'égard d'autrui ne peut être acquise qu'à l'issue d'un examen critique (Sen, 2005, 2010). En effet, c'est grâce au raisonnement que des acteurs peuvent prendre en compte non seulement les résultats finaux attendus de leurs actions, par exemple la maximisation des rendements agricoles, mais également les résultats globaux liés à l'accomplissement de ces actions et, notamment, toutes leurs conséquences sur les droits d'usage des autres acteurs.

Pour Sen (2005, 2010), loin d'être le résultat d'un acte individuel, l'examen raisonné se réalise principalement dans le jeu des interactions sociales par la voie de la délibération. Influencés par l'idée de démocratie discursive (Dryzek, 1994), un nombre croissant d'économistes écologiques s'accordent également à attribuer un rôle déterminant à la délibération dans le processus qui conduit des acteurs à réexaminer le bien-fondé de leurs choix d'action et à réviser leurs préférences (Bromley, 2008). Ainsi, s'appuyant sur le cas de la gestion conflictuelle des zones côtières en Norvège, Soma et Vatn (2010) montrent comment la mise en place d'un débat

public entre divers acteurs impliqués (propriétaires fonciers, élus, promeneurs, etc.) incite chacun d'entre eux à examiner le problème environnemental à partir d'une perspective collective. Pour cela, ils s'accordent sur les normes sociales aptes à répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des membres de la communauté.

À ce stade de la réflexion, il nous faut mieux comprendre comment, en soutenant l'intercompréhension, la pratique communicationnelle accompagne une transformation des préférences des acteurs. La théorie de l'agir communicationnel d'Habermas (1987) doit maintenant nous servir à clarifier cela.

RECONNAISSANCE INTERSUBJECTIVE DE « BONNES » RAISONS D'AGIR DANS LA PRAXIS COMMUNICATIONNELLE

La théorie de l'agir communicationnel nous permet d'abord d'explicitier le processus de reconnaissance intersubjective de « bonnes » raisons d'agir dans la praxis communicationnelle. Puis, dans le prolongement de cette théorie, nous identifierons des marqueurs langagiers nous permettant d'accéder à ce processus à partir de discours d'acteurs.

Rationalité communicationnelle

À travers le concept d'agir communicationnel, Habermas (1987) prend en compte l'activité orientée vers l'intercommunication, c'est-à-dire l'activité dans laquelle « chacun est motivé rationnellement par l'autre à agir conjointement » (Habermas, 1987 p. 79). Les locuteurs et les auditeurs réalisent un travail d'interprétation de la situation d'action en problématisant chacun des éléments contenus dans cette situation comme étant : soit une réalité du monde objectif (un fait), soit une réalité du monde social (une norme) ou soit une réalité du monde privé de l'acteur (une expérience vécue). Le procès d'intercompréhension prend, ainsi, appui sur un système de mondes co-originaux (des trois origines précitées). C'est en référence à celui-ci que des évaluations sociales sur leur agir sont produites par les participants. Selon Habermas (1987), celles-ci peuvent porter sur :

- la vérité de faits énoncés (savoir du monde objectif). Par exemple, un locuteur prétend que la multiplication des traitements préventifs est la seule réponse possible pour lutter efficacement contre les ennemis des cultures. Pour les autres participants à la discussion, est-ce vrai ?
- la justesse normative d'une assertion (savoir du monde social). Par exemple, un locuteur avance que recycler l'eau ayant servi à nettoyer les pulvérisateurs est une norme de comportement à respecter impérativement. Pour les autres participants à la discussion, est-ce juste ?

– l'authenticité et la sincérité d'une intention (savoir du monde subjectif). Par exemple, un locuteur défend que la présence de mauvaises herbes dans les parcelles est incompatible avec l'expertise associée au métier de cultivateur. Pour les autres participants à la discussion, ce point de vue est-il authentique et sincère ?

Ainsi, au cours du processus communicationnel, les évaluations produites sur l'agir ne peuvent que conduire les acteurs (ici, des agriculteurs) à réinterroger la validité des savoirs portant sur l'efficacité des techniques agricoles mises en œuvre, sur leurs responsabilités sociales et sur l'expertise associée à leur métier.

Il reste cependant à préciser comment il est possible d'accéder à ces évaluations. Dans le paragraphe suivant, nous attribuons cette propriété à des marqueurs langagiers appelés modalisations.

Évaluations sociales produites dans les discours et modalisations

Bronckart (1997) définit les modalisations comme étant des commentaires ou des évaluations formulés par un locuteur à propos de certains éléments du contenu thématique verbalisé. Cet auteur distingue trois fonctions de modalisation qui s'inspirent de la théorie des trois mondes (objectif, social et subjectif) d'Habermas. Ainsi :

- les modalisations logiques consistent en une évaluation de certains éléments du contenu thématique qui prend appui sur les critères de validité émanant du monde objectif. Les éléments du contenu thématique sont alors présentés comme des faits avérés, probables, éventuels, etc. Dans les énoncés discursifs, ces évaluations se traduisent par l'emploi d'expressions telles que certainement, il est vrai, il est possible, probablement, etc. ;
- les modalisations déontiques consistent en une évaluation de certains éléments du contenu thématique réalisée en référence aux valeurs, normes, règles constitutives du monde social. Elles se traduisent par l'emploi d'expressions du type telles que il est permis, il faut, il est souhaitable, etc. ;
- les modalisations appréciatives consistent en une évaluation du contenu thématique qui procède du monde subjectif de la voix qui est source du jugement. Elles se traduisent par l'emploi d'expressions du type telles que c'est heureux, c'est dommage, malheureusement, etc.

Dans la partie suivante, nous expérimentons ce cadre théorique.

UNE EXPÉRIENCE ORIGINALE DE MAET COMME APPLICATION

Les approches théoriques précédentes sont ici mobilisées en vue de mieux comprendre comment l'action collective initiée par une coopérative agricole contribue à une transformation des préférences d'agriculteurs engagés dans une démarche volontaire de réduction des produits phytosanitaires en agriculture.

CAS ET MÉTHODOLOGIE

Notre terrain d'étude est situé dans un sous-bassin versant de l'Adour-Garonne. Ce territoire, en forte croissance démographique, est confronté à un grave problème de qualité de l'eau, notamment menacée par des pollutions diffuses agricoles. Les pouvoirs publics ne sont pas parvenus à provoquer une modification profonde des pratiques agricoles, les techniques agricoles alternatives pourtant les moins contraignantes, telles que la lutte raisonnée ou le zéro labour, peinant à s'imposer auprès des exploitants agricoles.

L'expérience originale de la mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) déroge pourtant à ce constat. Cette MAET, portée par une coopérative, enregistre, en effet, un succès certain auprès des agriculteurs concernés. Ainsi, l'ambition initiale de la coopérative était de recruter en trois ans 90 agriculteurs contractants parmi ses adhérents. Moins de deux ans après son lancement, cette MAET a été souscrite par 120 agriculteurs.

Nous nous appuyons sur des entretiens de 17 agriculteurs et de 2 conseillers agricoles réalisées entre mai et septembre 2009 pour analyser plus précisément la contribution de la praxis communicationnelle à la transformation des préférences des agriculteurs et à l'adoption par ceux-ci de pratiques compatibles avec une meilleure préservation de la qualité de l'eau.

Les entretiens avec les techniciens de la coopérative ont notamment porté sur les changements induits par le dispositif au niveau de leurs relations avec les agriculteurs (objectifs et contenu des visites et des messages prodigués). Les entretiens avec les agriculteurs ont été axés sur les raisons de la contractualisation ou de la non-contractualisation, les changements techniques et organisationnels induits par la contractualisation, l'accès au conseil et à l'information, leur avis sur les différents types de conseil et la relation à la coopérative.

L'analyse du verbatim recueilli repose sur trois hypothèses tirées de notre approche théorique :

- la construction de la validité de nouvelles pratiques agricoles requiert l'usage du raisonnement ;

– pour être adoptées, ces nouvelles pratiques doivent être fondées en raison à la fois sur les plans technique, normatif et professionnel.

Ainsi :

- les techniques alternatives promues par la MAET doivent être considérées comme efficaces d’un point de vue économique et agronomique,
- les nouvelles normes sociales véhiculées par cette mesure de politique publique doivent apparaître justes,
- les nouveaux comportements attendus doivent être envisagés comme constitutifs de l’identité professionnelle attachée au métier d’agriculteur ;
- l’activité communicationnelle, en soutenant le raisonnement, facilite une actualisation des raisons d’agir des agriculteurs.

Notre méthodologie consiste à repérer, par le biais des modalisations (logiques, déontiques et appréciatives), les évaluations portées par les locuteurs sur leur agir. Ce repérage doit nous renseigner sur la manière dont les différents acteurs impliqués dans la MAET (agriculteurs et conseillers en agriculture) re-questionnent la validité de leurs savoirs qui peuvent émaner des mondes objectif, social et subjectif. Dans la suite de cet article, chaque modalisation présente dans les discours d’acteurs reproduits sera surlignée en gras et sa nature sera précisée entre crochets : [ML] pour modalisation logique, [MD] pour modalisation déontique et [MA] pour modalisation appréciative.

VERS UNE ACTUALISATION DES RAISONS D’AGIR DES AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LA MAET

Après avoir mis en évidence l’importance de la question technique dans la restructuration des raisons d’agir des agriculteurs, nous nous intéressons au rôle spécifique de la praxis communicationnelle dans cette restructuration.

La centralité de la question technique

Les différents acteurs de la MAET sont conscients que ce dispositif institutionnel véhicule de nouvelles obligations sociétales. Dans leurs discours, cela se traduit par des modalisations déontiques du type : « il faut », « on doit ». Ainsi, le responsable de l’animation de la MAET au sein de la coopérative nous déclare : « Il faudra absolument [MD] atteindre la qualité de l’eau. Donc, ils [les pouvoirs publics] utiliseront tous les moyens pour y parvenir. » De même, un agriculteur affirme : « En 2018, il va falloir [MD], on aura pas le choix, il faudra [MD] diminuer. »

Représentatifs de l’état d’esprit des acteurs rencontrés sur le terrain, ces énoncés révèlent que les nouvelles exigences sociétales, bien que reconnues, restent perçues comme des contraintes impo-

sées de l'extérieur au monde agricole. Un agriculteur exprime ainsi ce sentiment : « Les MAE, je pense que [MA] c'est un bon truc, si ça peut faire diminuer les doses, et un mauvais truc à la fois, parce que, s'ils voient qu'on peut [ML] diminuer les doses, je suis persuadé, moi [MA], qu'ils vont nous les faire diminuer. » Le pouvoir d'action des instances publiques (« ils »), à travers leur capacité à édicter de nouvelles règles d'usage des ressources naturelles est considéré comme devant, ultérieurement, s'exercer au détriment des intérêts économiques des agriculteurs (« nous »).

Pour les agriculteurs, la difficulté première est de répondre aux nouvelles exigences environnementales sans mettre en péril la viabilité économique de leur entreprise. Dans leurs discours, les modalisations logiques les plus utilisées sont alors les suivantes : « je ne sais pas », « peut-être », « c'est pas sûr ». Ainsi, par exemple, un agriculteur interrogé sur les éventuelles économies de produits phytosanitaires réalisées grâce au recours de moyens de désherbage mécanique par herse étrille nous déclare : « Peut-être [ML] un peu, mais... [soupir]. Je ne suis pas au-delà convaincu. Peut-être [ML] sur... peut-être [ML], mais ça, ça reste à voir. » Un deuxième exprime ses craintes concernant le surcoût de travail généré par l'utilisation de cette même herse étrille : « Aujourd'hui, je ne sais pas [ML]. Je ne peux [ML] pas trop, trop te le dire aujourd'hui. Je ne sais pas [ML]. On va être juste. Ça, c'est sûr [ML]. »

Les risques et les incertitudes perçus ne s'estompent qu'à partir du moment où les agriculteurs deviennent convaincus de l'efficacité des techniques alternatives, comme l'illustrent les propos d'un exploitant récemment converti à l'agriculture biologique : « Parce que quand on se convertit au bio, on a peur de l'herbe. Et puis, finalement... en fait, on a bien maîtrisé. Donc là, c'est bien la preuve que [ML] techniquement ça marche quoi. » Lorsqu'ils considèrent détenir de tels éléments de preuve, les agriculteurs sont amenés à réviser la conception de leur métier et à refonder leur expertise professionnelle autour de nouvelles façons de faire. Un exploitant nous précise ci-dessous que son engagement dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires est pour lui synonyme d'une plus grande autonomie décisionnelle. Par l'emploi de modalisations appréciatives, il revisite ici son expérience vécue :

« Ces raisonnements comme ça de travail, de solutions hors produits chimiques. Je trouve que [MA] ça remotive un peu au niveau du travail. [...] C'est vrai, on travaillait avec la coopérative, on appliquait les produits. C'était tout cuit d'avance, ce que je veux dire [MA], on n'avait pas de... à la limite, on n'avait pas de décision à prendre. »

Ce sentiment de plus grande maîtrise des risques et des incertitudes liés à un changement de pratiques apparaît indispensable à une meilleure intégration des attentes sociales dans les choix d'action individuels. C'est par exemple le cas pour un agriculteur qui

prévoit la réalisation d'une aire de remplissage comportant des bacs de rétention. L'emploi récurrent du verbe modalisateur « falloir » traduit les impératifs moraux sous-jacents à cette décision d'investissement :

« Ça, c'est pour nous, pour après avoir derrière de l'eau propre qui coule dans le champ. [...] Je trouve que [MA] c'est ce qu'il faut [MD] faire derrière. Parce que c'est vrai que [ML] quand on nettoie, on balance toujours... [...]. C'est pour ça que je trouve qu'il [MA] faudrait [MD] nettoyer, il faut [MD] faire un nettoyage plus important et traiter notre flotte, voilà ! »

Cet exploitant relie ici des éléments qui ont, pour lui, valeur de vérité (attestée par l'emploi d'une modalisation logique) à de nouvelles responsabilités sociales ayant valeur d'impératifs moraux, « il faut ». Cela le conduit en même temps à reconstruire son identité professionnelle autour de nouveaux engagements moraux : « je trouve que ».

Cependant, ce processus de transformation des préférences n'est pas le résultat du raisonnement d'individus isolés, mais celui d'acteurs évoluant au sein d'un collectif. Comme nous allons maintenant l'illustrer, l'action collective impulsée par la coopérative à l'initiative de la MAET soutient la délibération et contribue à une actualisation des raisons d'agir des agriculteurs.

La délibération stimule l'examen critique et les apprentissages

La coopérative a instauré un contexte de rationalité propice à l'intercommunication entre acteurs. Cette intercommunication se réalise à trois niveaux : entre conseillers (1), entre conseillers et agriculteurs (2) et entre agriculteurs (3) comme l'illustrent les énoncés ci-dessous :

1. « On discute beaucoup. On parle beaucoup des stratégies qu'on adopte. [...] on échange voir qu'est-ce qui est le mieux, qu'est-ce qui passe le mieux au niveau efficacité. »
2. « Tous les deux on va, on regarde on vérifie, puis on opte pour l'utilisation des produits, on en discute. On discute, je note tout ce que j'ai fait, les résultats. J'essaye de le faire le plus carré possible. Et ensuite, bé, il donne son conseil. Et en fonction de ça, j'utilise ce produit. »
3. « On discute entre agriculteurs, on dit : "J'utilise tel produit, ça a plutôt bien marché celui-là." »

Ces échanges entre acteurs favorisent l'examen critique des pratiques et stimulent les apprentissages. Ainsi, par exemple, le responsable de l'animation de la MAET au sein de la coopérative nous relate comment il s'est appuyé sur les exploitants en agriculture biologique pour la diffusion d'innovations techniques :

« On leur a dit [aux agriculteurs bio] : “Bon écoutez, vous bénéficiez d’une aide qui pour vous n’est d’aucune contrainte. Donc, ce qu’on va vous demander [...] c’est d’intervenir”. Et c’est grâce à eux qu’aujourd’hui on a une vingtaine d’agriculteurs équipés de herse étrilles. »

L’instauration d’un dialogue empreint de confiance facilite les collaborations entre acteurs et s’accompagne d’une actualisation des raisons d’agir comme le laisse entendre ce même responsable :

« Il y en a qui ont acheté des herse étrilles. Jamais on aurait cru qu’ils partent sur ce type de démarche. Ils disaient : “Moi, je veux pas entendre parler de ça !” Et aujourd’hui, ce sont ceux qui sont pris au jeu. »

L’action collective impulsée par la coopérative contribue, de ce fait, à élargir les perspectives de choix des acteurs. D’ailleurs, la plupart d’entre eux sont convaincus que le collectif peut leur fournir les capacités d’action nécessaires pour affronter le défi d’une réduction des produits phytosanitaires. Dans l’énoncé suivant, l’exploitant interviewé considère que le pouvoir d’innovation (« on peut ») relève moins de l’acteur individuel que du groupe :

« Je pense que [MA] quand on est un petit groupe, on peut [ML] faire avancer des projets, des dossiers, et mélanger les idées et prendre les meilleures idées de chacun, je pense que [MA] comme ça on peut [ML] y arriver. Donc, son rôle [à la coopérative] c’est de fédérer un peu le groupe qui travaille là-dessus pour après pouvoir le mettre en pratique ailleurs, quoi. »

Ces propos d’agriculteurs sont corroborés par les discours des conseillers chargés de suivre les agriculteurs engagés dans la MAET : « C’est une aventure collective, nous on va être vraiment [MA] le fil conducteur. »

En définitive, la transformation des préférences individuelles est provoquée par les apprentissages collectifs. C’est à l’occasion de ceux-ci que les agriculteurs reconstruisent progressivement leur expertise professionnelle autour de nouveaux impératifs moraux, comme semblent l’indiquer les propos suivants d’un agriculteur :

« L’agriculture doit [MD] changer, ça c’est impératif [MD]. Je pense que [MA] nous sommes allés dans un système, sûrement [ML] trop loin, dans un système surproductif. Et nous devons [MD] changer et je pense [MA] qu’en plus nous pouvons [ML] changer. »

Le processus de changement des normes professionnelles est envisagé comme le résultat d’une démarche collective (« nous »). Celle-ci doit rendre conciliables le respect de nouveaux devoirs moraux en matière de protection de l’environnement et le souci d’efficacité économique. Comme nous l’avons souligné, les échanges verbaux entre acteurs sont les vecteurs principaux des apprentissages grâce auxquels les agriculteurs peuvent restaurer des capacités d’action compatibles avec les nouvelles attentes sociétales. En

effet, c'est notamment dans le cadre de ces échanges que la fiabilité des techniques alternatives aux traitements chimiques est éprouvée : « J'en parlais l'autre jour justement avec un gars, il faut vraiment [ML] toutes les conditions réunies pour que ça marche, sinon ça ne marchera pas. » La praxis communicationnelle accompagne, de ce fait, une restructuration des savoirs des acteurs sous-jacents aux raisons d'agir.

CONCLUSION

Dans cet article, nous avons souligné que le traitement des problèmes environnementaux exigeait, de la part des acteurs, le dépassement du choix à but personnel et l'adoption d'un comportement raisonnable à l'égard d'autrui. Nous avons alors avancé qu'il était nécessaire de recourir à une définition extensive du concept de préférences et de prêter attention au rôle de la délibération dans le processus qui conduit les acteurs à réviser leurs préférences. Nous avons notamment appréhendé la praxis communicationnelle comme une procédure par l'argumentation au cours de laquelle les participants à la discussion mettent conjointement à l'épreuve les savoirs qui fondent leurs raisons d'agir. Ici, l'engagement moral en faveur d'un usage raisonné de la ressource en eau est facilité quand les agriculteurs sont convaincus de l'efficacité technique et économique des pratiques innovantes proposées par les conseillers (recours au désherbage mécanique, par exemple). Nous avons également constaté que la crédibilité du dispositif agroenvironnemental est renforcée lorsque sa mise en œuvre génère de nouvelles capacités individuelles d'agir autour desquelles l'identité personnelle de l'agriculteur peut être reconstruite.

En définitive, en contribuant à élargir les perspectives de choix, la délibération prépare les agriculteurs à affronter la triple crise technique, morale et d'identité provoquée par le renforcement des exigences environnementales dans le secteur agricole. C'est aussi grâce à la délibération que les mesures agroenvironnementales peuvent acquérir progressivement une légitimité auprès des acteurs impliqués (conseillers agricoles et agriculteurs) et que ces derniers sont susceptibles de prendre en compte le respect des droits d'autrui dans leurs choix d'action. Par conséquent, notre contribution débouche sur la thèse que la réussite d'une politique publique repose sur la transformation d'une règle de contrainte en règle rationnelle (c'est-à-dire fondée en raison) et que, dans ce processus, le mécanisme de la discussion est central.